

Département de
Meurthe et Moselle
Arrondissement de NANCY
Canton de Pont à Mousson
Conseil syndical en exercice : 12
Présents : 13
Votants : 12

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
MILLERY - AUTREVILLE SUR MOSELLE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU 18 AVRIL 2014
L'an deux mille quatorze, le 18 avril, le Comité Syndical étant réuni dans
la commune de Millery, après convocation légale, sous la présidence de
Monsieur Daniel CANET

Présents : BERGEROT Denis – BIC Jean-Jacques – BONEL Philippe –
BRUCHE Jean-Paul – CANET Daniel – FERREIRA Emmanuel –
GENAY Cécile – LAMBING Myriam – LHUILLIER Frédéric – MINEL
Christian – MULLER Laurent – SAUCE Robert – VIOLE Bertrand

Pouvoir :

Absents excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : BIC Jean-Jacques

INSTALLATION DES CONSEILLERS SYNDICAUX

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Daniel CANET, Président (ou remplaçant en application de l'article L.2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil syndical cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

M. BIC Jean-Jacques a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil syndical (art. L.2121-15 du CGCT).

<i>ELECTION DU PRESIDENT</i>

Monsieur SAUCE Robert, le plus âgé des membres présents du conseil syndical, a pris la présidence de l'assemblée (art. L.2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 12 conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil syndical à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le président du syndicat est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si besoin, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur BIC Jean-Jacques propose sa candidature au poste de Président du Syndicat. Il est procédé ensuite au vote. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 12
- majorité absolue : 7

Ont obtenu :

- M. BIC Jean-Jacques : 12

M. BIC Jean-Jacques, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Président du SIAMA et a été immédiatement installé.

CREATION DES POSTES DE VICE-PRESIDENT

Le Président propose de voter pour fixer le nombre de vice-présidents.
Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide la création ... poste de vice-président.

Vote : - Création d'un poste de vice-président : 12 voix
- Création de deux postes de vice-président : 0 voix
- Création de trois postes de vice-président : 0 voix

ELECTION DU VICE-PRESIDENT

M. LHUILLIER Frédéric propose sa candidature.
Il est procédé ensuite à l'élection du vice-président.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

1^{er} tour de scrutin :

- nombre de bulletins : 12
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 10
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. LHUILLIER Frédéric : 10 voix

M. L.HUILLIER...Frédéric... ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Vice-président du SIAMA et a été immédiatement installé.

01/2014 DELEGATIONS AU PRESIDENT

En vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Syndical donne délégation au Président :

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres afférentes
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni des conditions, ni des charges
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- D'intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui.

Vote : unanimité

